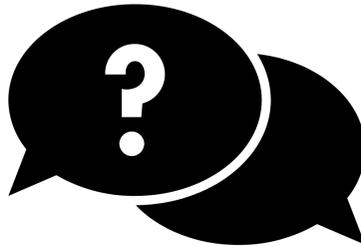
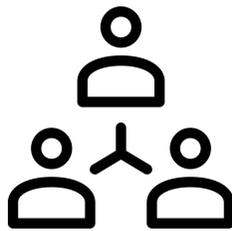


## Utilisez votre AIF !



### Pourquoi ?

Pour financer ou cofinancer tout ou partie des frais pédagogiques d'une formation en vue d'un retour durable à l'emploi.



### Pour qui ?

Il est accessible uniquement pour les demandeur.euse.s d'emploi ou les personnes en accompagnement CSC, ou CRP/CTP.



### Quand ?

Votre projet de formation doit être validé par votre conseiller.ère Pôle Emploi en amont du démarrage de la formation et le devis dématérialisé saisi au plus tard 15 jours avant l'entrée en formation.



## Une question ?

Contactez-nous directement à l'adresse [par\\_jemontemonprojet@lecnam.net](mailto:par_jemontemonprojet@lecnam.net)

### 1. Trouvez la formation

Consultez la [liste des formations éligibles](#).

### 2. Complétez la fiche

Téléchargez la [fiche de renseignement et de demande de devis](#) pour formaliser votre demande. Envoyez-la à l'adresse [par\\_jemontemonprojet@lecnam.net](mailto:par_jemontemonprojet@lecnam.net)

le cnam



La certification qualité a été délivrée  
au titre des catégories d'actions suivantes :

**ACTIONS DE FORMATION**  
**BILANS DE COMPETENCES**  
**ACTIONS DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE**  
**ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE**

<https://www.cnam-paris.fr/financer-ma-formation/utilisez-votre-aif--1107336.kjsp?RH=1372144845937>